



Attestation sur l'honneur de résidence et de mode de garde

Date de la demande :

A remplir uniquement en cas de séparation ou attente du jugement fixant le lieu de résidence de ou des enfant(s) ainsi que le mode de garde.

Nom, prénom et date de naissance du ou des enfants concernés :

Nom	Prénom	Date de naissance

Merci de préciser le mode de garde : garde exclusive garde alternée non précisé*

** les parents s'organisent entre eux, le service périscolaire est déchargé de toute responsabilité.*

Merci de remplir le document ci-dessous pour expliquer le mode de garde.

Résidence chez l'un des parents :

Je soussigné Monsieur.....(père) du ou des enfants concernés atteste être domicilié au :

Je soussigné(e) Madame.....(mère) du ou des enfants concernés atteste être domicilié au :

Atteste sur l'honneur que l'adresse de référence de mon/mes enfant(s) est celle du domicile :

du père de la mère

Pour servir et valoir ce que de droit.

Date et signature des deux parents (obligatoire)

Père :

Mère :

Pièces à fournir : justificatif de domicile des deux parents + pièce d'identité des deux parents + jugement de divorce.

*Les informations recueillies dans ce registre sont enregistrées par le service « **Enfance Education** » dans un fichier informatisé pour la préparation et la gestion des temps scolaires, péri et extrascolaires, et notamment le « portail famille » mis à disposition par la société Agora, accessible depuis le site Internet de la commune. Elles sont conservées pendant une durée d'un an et sont destinées aux services communaux mobilisés sur ce sujet.*

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de vos données en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : correspondant.cnil@agqlovap.fr



Attestation sur l'honneur de résidence et de mode de garde

Modalités de garde :

Jugement fourni : oui non En date du :(sous réserve de modification)

Noms des enfants	Prénoms des enfants	Dates de naissance

L'enfant(s) résidera chez ses deux parents de manière alternée selon la périodicité suivante :

Une semaine chez chaque parent (sous réserve de modification ou de changement d'alternance annuelle) :

- Semaine paire chez : le père / la mère (rayer la mention inutile)
Soit les : lundi mardi mercredi jeudi vendredi
- Semaine impaire chez : la mère / la mère (rayer la mention inutile)
Soit les : lundi mardi mercredi jeudi vendredi
- Les jours suivants chez le père : lundi mardi mercredi jeudi vendredi
- Les jours suivants chez la mère : lundi mardi mercredi jeudi vendredi
- Autre (préciser) :
.....
.....

Le changement de résidence s'effectuera le (jour) à (heure).....

Le parent n'ayant pas l'enfant viendra le chercher / le parent ayant l'enfant l'amènera à l'autre parent (rayer la mention inutile).

Pendant les périodes de vacances scolaires :

Le partage des vacances et jours fériés s'exercera de la manière suivante (sous réserve de modifications) :

Père :
.....

Mère :
.....

Pour servir et valoir ce que de droit.

Date et signature des deux parents (obligatoire)

Père :

Mère :